



FORMATIONS AU REPÉRAGE, À L'ÉVALUATION ET À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

3 modules à l'attention des
professionnels et des citoyens

Réalisé par



Financé par



EN FRANCE, LE TAUX DE DÉCÈS PAR SUICIDE EST DE

13,7

POUR 100.000 HABITANTS,

soit un des taux les plus élevés en Europe¹. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la prévalence des tentatives de suicide au cours de la vie est de 7,6 % (taux brut²) . En 2020, le Ministère des solidarités et de la santé a défini une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide qui comprend notamment un dispositif de formation des professionnels¹.

L'objectif de ces formations est l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire par la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

TROIS NOUVEAUX MODULES DE FORMATION sont ainsi proposés aux professionnels et aux citoyens en fonction de leurs profils pour prévenir la crise suicidaire :

Sentinelle

Évaluation

Intervention
de crise

Ces formations sont organisées par le réseau CRES – CODES – CODEPS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des temps d'échanges, à distance des formations, sont organisés une à plusieurs fois par an au sein des départements pour les personnes formées. Ils visent à faciliter les échanges et à poursuivre la réflexion autour de la prévention du suicide.

Ces formations sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et animées par le réseau des formateurs régionaux validés par l'ARS.

¹ Instruction N°DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide, accessible en ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-10/ste_20190010_0000_0124.pdf

² CHAN CHEE Christine, CHIN Francis, LEON Christophe (et al.), Conduites suicidaires, Bulletin de santé publique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019-02, 13 p.

http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/153388/560537/version/51/file/BSP_suicides_paca_fevrier_2019.pdf

FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLIC CIBLE

Tout professionnel ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui

Quelques exemples de personnes concernées :

travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, coiffeur ou socio esthéticien, pompier, postier/facteur, guichetier, agent de police...



DURÉE DE LA FORMATION

1 journée



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par son employeur

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Des temps d'échanges départementaux entre personnes formées, organisés par le CODES - CODEPS et animés par un ou des formateurs

Ces temps d'échanges ont pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.

SATISFACTION ET PARTICIPATION

80% des participant indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

89% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale année 1 - 2020

CALENDRIER 2023

CODES	DATES ET LIEUX DE FORMATION
CODES 04	Sisteron Mercredi 21 juin Digne-les-Bains Mercredi 11 octobre
CODES 05	Gap Mardi 13 juin
CODES 06	Menton Mardi 23 mai
CODEPS 13	Miramas Mardi 14 mars Martigues Octobre - date à définir
CODES 83	Draguignan Vendredi 26 mai (<i>réserve pour les agents de la MSA PA</i>) La Garde Vendredi 29 septembre Brignoles Vendredi 17 novembre La Garde Vendredi 19 janvier 2024
CODES 84	Avignon Vendredi 3 mars Mardi 11 avril ou vendredi 22 septembre + 1 Date en attente

FORMATION À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE LA CRISE SUICIDAIRE ET ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Evaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (léthalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure



PUBLIC CIBLE

Prérequis : psychologue et tout professionnel de santé formés à l'entretien clinique, libéraux ou salariés, comme les psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers diplômés d'Etat travaillant en psychiatrie ou en soins primaires, en santé scolaire ou universitaire ou en services de santé au travail par exemple, travailleurs sociaux bénéficiant d'une expérience confirmée de la pratique d'entretien et sous conditions d'exercice.

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées

SATISFACTION ET PARTICIPATION

100% des participant indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

100% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale année 1 - 2020

CALENDRIER 2023

CODES	DATES ET LIEUX DE FORMATION
CODES 04	Sainte-Tulle Lundi 03 & mardi 04 avril
CODES 05	Gap Lundi 15 & mardi 16 mai Briançon Jeudi 30 novembre & vendredi 01 décembre
CODES 06	Roquebrune Cap Martin Lundi 03 & mardi 04 avril Grasse Lundi 12 & mardi 13 juin
CODEPS 13	La Ciotat Lundi 16 & mardi 17 janvier Marseille Mardi 16 & mardi 23 mai
CODES 83	La Garde Jeudi 22 & vendredi 23 juin La Garde Jeudi 23 & vendredi 24 octobre
CODES 84	Avignon Jeudi 06 & vendredi 07 avril ou jeudi 01 & vendredi 02 juin ou jeudi 19 & vendredi 20 octobre

FORMATION À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habiletés du participant en intervention ponctuelle de crise suicidaire.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise)
- Evaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate le degré de dangerosité (léthalité du moyen) d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Faire baisser l'intensité de la crise
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise
- Être en lien avec le réseau des sentinelles, pour que l'accompagnement des personnes soit fluide



PUBLIC CIBLE

Prérequis : professionnels de santé ou psychologues formés à l'entretien clinique : psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers exerçant en psychiatrie... réalisant de manière régulière de l'intervention de crise : SAMU-SMUR, urgences psychiatriques, psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipe de recontact type Vigilant's, équipes mobiles dont les équipes mobiles psychiatrie et précarité...



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- S'inscrire à l'espace collaboratif dédié de l'Agora Social Club
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Un temps d'échanges départemental des personnes formées organisé par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.

SATISFACTION ET PARTICIPATION

93% des participants indiquent que la formation répond complètement ou en grande partie à leurs attentes

89% indiquent que la formation sera utile dans leurs pratiques professionnelles ("complètement ou "en grande partie")

Source : évaluation régionale année 1 - 2020

CALENDRIER 2023

CODES

DATES ET LIEUX DE FORMATION

CODES 04	Sisteron Mercredi 25 & jeudi 26 mai (session commune 05)
CODES 05	Sisteron Mercredi 25 & jeudi 26 mai (session commune 04)
CODES 06	Nice Lundi 02 & mardi 03 octobre
CODES 83	La Garde Lundi 13 & mardi 14 novembre

TEMPS D'ÉCHANGES DÉPARTEMENTAUX POUR LES PERSONNES FORMÉES

Au sein de chaque département, des temps d'échanges sont organisés pour les personnes qui ont suivi une formation en prévention de la crise suicidaire.

Ces temps d'échanges prennent différentes formes selon les CODES et CODEPS. Il est fortement recommandé d'y participer : ils favorisent la mise en réseau sur le département et sont un temps d'expression et de retours d'expériences sur les situations rencontrées ou des demandes de précisions.

Les dates sont définies par chaque CODES et CODEPS, renseignez vous directement auprès d'eux dès votre inscription.



CONTACT & MODALITÉS CODES - CODEPS

Les inscriptions sont réalisées directement auprès des CODES en prenant contact avec la personne référente.



04

CODES 04 :

codes.ahp@wanadoo.fr
mboulange@codes04.org

05

CODES 05 :

codes05@codes05.org

06

CODES 06 :

emarcel@codes06.org
cpatuano@codes06.org

13

CODEPS 13 :

contact@codeps13.org
clemence.arceluz@codeps13.org

83

CODES 83 :

contact@codes83.org
y.turmel@codes83.org

84

CODES 84 :

accueil@codes84.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Plusieurs évaluations sont proposées :

- Tout au long de la formation, sous forme de retours afin de valider les différentes séquences de la formation
- En fin de formation, un questionnaire d'évaluation est remis à chaque participant afin d'évaluer la satisfaction, l'atteinte des objectifs d'apprentissage, le sentiment de compétences et de nouveaux besoins pouvant émerger à l'issue de la formation
- A distance (6 mois à un an après la formation), afin de mesurer l'intégration, dans les pratiques professionnelles, des connaissances délivrées lors de la formation

ACCESSIBILITÉ



Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il convient en amont de la formation (avant votre inscription) de signaler le type de handicap nécessitant une adaptation des contenus pédagogiques et/ou de l'accessibilité au niveau du matériel auprès de la personne référente du CODES de votre département (voir le paragraphe "Contact et modalités d'inscription").